

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 688

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« du revenu fiscal de référence défini »

les mots :

« des revenus définis »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel